

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT226
DECRET D/2021/...../PRG/SGG

PORANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ET DE DON RELATIF AU
ROJET DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) OUVRAGES D'ART ET DE
QUINZE (15) KM DE ROUTE D'ACCES, SIGNE LE 05 MAI 2021, ENTRE LA
EPUBLIQUE DE GUINEE, D'UNE PART, ET L'AGENCE NEERLANDAISE
OUR LE L'ENTREPRISE (RVO) ET LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES
NTREPRISES (FMO), D'AUTRE PART, POUR UN MONTANT DE
NQUANTE-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE
ROIS CENT TRENTE-NEUF EUROS (59.990.339 EUROS).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

1 la Constitution ;

1 la Loi L/2021/0025/AN du 02 juin 2021, autorisant la ratification ;

1 le Décret D/2021/...../PRG/SGG du, portant promulgation de
Loi L/2021/0025/AN du 02 juin 2021;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de prêt et de don relatif au projet de construction de cinq
5) ouvrages d'art et de quinze (15) km de route d'accès, signé le 05 mai 2021, entre la
publique de Guinée, d'une part, et l'Agence Néerlandaise pour le l'Entreprise (RVO)
la Banque de Développement des Entreprises (FMO), d'autre part, pour un montant de
iquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent trente-neuf euros
9.990.339 EUROS).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
registré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 JUIL. 2021


Prof. ALPHA CONDE